

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2022-076

L'an deux mil vingt-deux le huit du mois de novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

4 pouvoirs :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Frédéric PARTHENAY

Excusés : Mattieu MANCEAU, Dominique GUILBOT, Françoise RICHARD, Frédérique DAMBRINE, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER, Mathias DIXNEUF

Absent :

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 02 novembre

MAISON DE SANTE

Maisons de santé de l'Airvaudais-Val du Thouet

Bail professionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Adopte la résiliation du bail au 31 octobre 2022, conclu par acte authentique par Maître Yann GUERID, notaire à SAINT LOUP LAMAIRE (79600), le 9 mai 2014, avec la SCM Robert Bouin, pour l'occupation de la maison de santé pluriprofessionnelle de Saint Loup Lamairé,
- Prend en charge les frais d'acte le cas échéant,
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant au bail professionnel et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 08 novembre 2022
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20221205-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-12-2022

Publication le : 05-12-2022

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48